

14 décembre 2023

257

- > Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique
- > Responsables des laboratoires d'orthèses et de prothèses autorisés du programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème

Ordonnance médicale rédigée par une infirmière praticienne spécialisée (IPS)

Dans l'infolettre 123 du 27 juillet 2022 intitulée *Ordonnance médicale rédigée par une infirmière praticienne spécialisée (IPS)*, nous vous informions qu'à compter du 29 juin 2022, les IPS pourraient rédiger des ordonnances médicales dans le cadre du Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du Lymphœdème et que des modifications aux documents rendant ce changement officiel suivraient.

L'entente 2022-01 a été signée par la Régie de l'assurance maladie du Québec et par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 11 octobre 2023.

Vous recevrez, par la poste, l'Avenant No 1 à signer. Il est important de compléter les 2 copies et de les retourner rapidement à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service de l'application normative et de la révision (Q021)
C. P. 6600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7T3